

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **57 (1921)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : † *Henri Gobat*. — ERNEST BRIOD : *Le bilan d'une discussion*. — ALBERT CHESSEX : *L'autonomie des écoliers : précautions à prendre, dangers à éviter*. — INFORMATIONS : Genève : *Ecole d'études sociales pour femmes*. — *Travaux manuels*. — *Cours de langue italienne au Tessin*. — *Correspondance*. — LES LIVRES. — EN CLASSE : R. BONARD : *La première leçon de tricot*.

† HENRI GOBAT

La Romande et l'*Educateur* sont en deuil. Henri Gobat n'est plus. Ce grand laborieux est tombé au matin d'une journée de travail. La Romande perd en lui l'un de ses plus anciens membres, et notre revue le doyen de ses collaborateurs. Le *Bulletin* reviendra sur la belle carrière d'Henri Gobat, qui fut directeur de l'*Educateur* en 1897 et 1898, et qui était membre de notre Comité de Rédaction depuis vingt-deux ans.

LE BILAN D'UNE DISCUSSION

La Commission nommée par le Département militaire fédéral pour étudier la question des examens de recrues, s'est réunie à Berne, les 4 et 5 juillet, et n'a pas discuté moins de 9 heures d'horloge. Tous les aspects de la question ont été examinés ; il en est un seul sur lequel les membres de cette commission — ceux du moins qui ne sont pas faits aux habitudes des administrations fédérales — sont restés dans l'ignorance jusqu'à la dernière minute, et c'est... le rôle de la commission elle-même dans la solution du problème. En effet, de nombreux membres de cette commission ignoraient, en se rendant à Berne, si l'étude à faire par eux serait de longue haleine ou si elle serait brève ; ils ignoraient, notamment, que, après une session unique, un vote serait émis, et que ce vote servirait à justifier, aux yeux du pays, la décision du Conseil fédéral. Plusieurs d'entre eux

ont été amenés de la sorte à justifier leur opposition uniquement par les conséquences fâcheuses, pour l'école primaire et complémentaire, de certains aspects des examens : publication des moyennes, classification des cantons, chasse aux résultats, culte de la mémoire pure au détriment de l'éducation de l'esprit et du cœur, etc. Ils n'ont pas cru devoir faire porter leur opposition sur le principe même des examens de recrues. Ainsi donc, lorsqu'ils se trouvèrent en présence d'un ordre du jour donnant toute satisfaction aux critiques qu'ils avaient formulées, promettant en conséquence la suppression des statistiques inutiles ou nuisibles et des classifications artificielles, la désignation des experts par les cantons, la revision du programme afin de lui laisser l'élasticité la plus grande, promettant en outre de faire porter l'épreuve sur le développement général et la préparation civique du jeune homme, bien plus que sur son savoir scolaire, ceux des opposants qui n'avaient pas attaqué le principe dès le début se trouvèrent désarmés. Seuls, MM. Mühlethaler, instituteur à Berne, et Burki, inspecteur, qui avaient fait porter leur opposition sur l'institution elle-même plus encore que sur ses modalités, purent émettre un vote négatif. Les trois représentants de la S. P. R., auxquels un quatrième commissaire romand s'associa, ne purent que s'abstenir dans le vote d'un ordre du jour qui, il est vrai, promet des réformes, mais ne garantit pas d'une manière suffisante, à leur avis, contre le retour d'anciennes erreurs.

C'est ainsi que la commission décida, par 9 voix contre 2 et 4 abstentions, de proposer au Conseil fédéral le rétablissement des examens de recrues sous la condition que l'institution subirait une réforme fondamentale dans son esprit, dans son programme et dans son organisation.

La discussion des 4 et 5 juillet restera mémorable pour ceux qui y ont assisté, par l'abondance et la richesse des points de vue exposés et aussi par l'évidence de certaines oppositions de principes irréciliables.

Opposition du point de vue des hommes d'Etat, d'une part, et des hommes d'école, d'autre part. Louable désir des uns de faire comprendre et partager leur opinion par les autres, et échec presque complet de cet effort. L'Etat, canton ou Confédération, veut contrôler l'école : c'est son droit et son devoir ; mais il faut que ce contrôle s'exerce dans l'esprit même où l'enseignement moderne est conçu, et non pas en opposition avec lui. C'est ici qu'apparaît le mur qui sépare ceux qui ont senti et vécu l'idéal de l'éducation moderne,

et ceux qui se figurent le connaître et n'en ont qu'une compréhension purement verbale, tout entachée d'idées préconçues indéracinables. L'exposé de M. Mühlethaler, notamment, était la profession de foi vibrante d'un éducateur qui n'attend pas grand'chose du savoir envisagé pour lui-même, du savoir purement cérébral, mais qui voit dans la matière d'enseignement un instrument de formation du caractère. La réplique qu'il s'attira de la part d'un directeur de l'Instruction publique usait des mêmes termes (savoir mort, principe actif, etc.), mais ces termes avaient une signification différente dans la bouche du magistrat et dans celle de l'instituteur. Symptôme fâcheux, si l'on songe aux conséquences d'un tel malentendu, dans une époque de reconstruction.

Hâtons-nous d'ajouter que nous trouvons la même incompréhension des conceptions actuelles de l'enseignement éducatif chez de nombreux enseignants. Ils ont, dès le début de leur carrière, suivi une ligne traditionnelle qui n'a pas tardé à devenir une ornière ; ils conçoivent donc avec peine qu'il puisse exister, pour parvenir au but, des chemins autres que ceux que leurs pieds ont foulés.

Les membres enseignants de la commission — la plupart d'entre eux, du moins — eurent une autre surprise pénible : celle d'entendre contester la valeur des votes émis contre les examens de recrues par les associations enseignantes ou leurs délégués. Pour un peu, on aurait prétendu que le vote favorable du corps enseignant glaronnais pesait davantage dans la balance que celui des délégués bernois ou de ceux du Schweizerischer Lehrerverein. Un vote, tout au moins, nous paraissait intangible : c'est celui qu'a émis, à Neuchâtel, le congrès de la S. P. R. ; il nous a été donné, pourtant, d'en entendre contester la valeur, en pleine séance de commission, et en présence de deux conseillers fédéraux, par un membre très distingué du Comité central de la S. P. R. elle-même, et cela pour la raison, au moins fallacieuse, que la question n'avait pas été portée à l'ordre du jour du congrès.

Il n'est pas inutile de le rappeler ici : les examens de recrues doivent leur origine à l'art. 27 de la Constitution fédérale, qui donne à la Confédération le droit de s'assurer que les cantons procurent à leurs habitants une instruction suffisante. Cela étant, les adversaires des examens se trouvaient en présence du dilemme suivant, nettement formulé par plusieurs membres des autorités fédérales : ou bien des épreuves individuelles, ou bien un contrôle direct des écoles par l'organe d'inspecteurs fédéraux des écoles primaires. C'était le spectre du bailli scolaire se dressant devant nous, tel celui

de Banco au banquet de Macbeth. Le soussigné tenta timidement de suggérer d'autres moyens de contrôle, notamment celui de rapports annuels détaillés à présenter par les cantons sur leur organisation scolaire, leurs programmes, la répartition de leurs classes, le nombre moyen d'élèves par classe, le nombre moyen des heures de fréquentation, les sacrifices financiers pour l'instruction publique, etc. Cette suggestion eut à peine un succès d'estime.

La Confédération (en l'occurrence le Conseil fédéral et des membres influents des autorités fédérales, abstraction faite de hauts fonctionnaires à qui nous ne reconnaissons pas voix au chapitre) la Confédération, disons-nous, *veut* donc exercer son droit de contrôle d'une manière effective. Elle a le devoir d'empêcher que, par une économie sordide, dont il a été donné des exemples édifiants, certains cantons laissent croupir le peuple dans une ignorance dangereuse ou... salubre, selon le point de vue auquel on se place. Cela fixé, nous a-t-on dit, nous bornerons-nous à un examen physique, dont nul ne conteste l'utilité, et qui est, du reste, imposé par la loi de 1905, et ignorerons-nous le développement de l'esprit ? Ce serait donner au futur citoyen l'impression que l'Etat se désintéresse de la partie la plus élevée de lui-même ; ce serait justifier et approuver l'engouement stupide d'un certain public pour le match Carpentier-Dempsey ! Argument qui porte, certes, en pleine atmosphère de séance, mais qui apparaît moins fort à la réflexion, si l'on songe que l'Etat, pour les Suisses, c'est le canton tout autant que la Confédération, dont il peut être, en matière d'éducation publique, le délégué autorisé.

Non moins déterminants sur l'opinion générale de la commission furent deux arguments développés avec force, avec éloquence même, par M. le conseiller aux Etats Wettstein.

Le premier concerne la préparation du jeune homme à la vie civique. Cette préparation ne peut être effectuée avec succès à l'école primaire seulement ; sa place est bien plutôt à l'école complémentaire, entre 16 et 19 ans. Il faut, à cette préparation, une sanction ; il faut que cette sanction revête, aux yeux des intéressés, une certaine solennité ; elle devrait même être accompagnée d'une sorte de consécration publique, telle l'admission des catéchumènes dans l'Eglise. M. Wettstein ne voit pas d'autre mode efficace de sanction que l'examen, et cet examen doit être fait, pour acquérir toute son importance nationale et pour être un élément de force pour l'esprit suisse, par la Confédération ou sous son contrôle direct. « Mensch ist Mensch ! » Il faut un excitant pour secouer l'apathie humaine ;

il ne faut pas négliger le point d'honneur, ni l'intérêt, qui furent pour nous tous des mobiles utiles dans la vie. Et voilà l'examen réhabilité !

Il est vrai (et ici nous en arrivons au deuxième argument de M. Wettstein) que les enseignants se plaignent des réactions de l'examen sur l'école, qu'il contribue à déformer dans ses méthodes et dans son esprit. Cette phobie est tout simplement l'indice d'un fâcheux manque de caractère chez nos enseignants ! Qu'ils travaillent à leur gré, selon leur conception du progrès pédagogique ; qu'ils cultivent avec amour les méthodes éducatives dans lesquelles ils ont foi ; qu'ils soient vivants, qu'ils soient des excitateurs d'activité, des créateurs d'individualités, et la patrie leur en sera reconnaissante ! Qu'ils soient cela en toute liberté, sans souci de l'examen et, par surcroît, ils auront la satisfaction de constater que l'examen (l'examen rénové, évidemment) les satisfera d'autant plus qu'ils y auront moins songé.

Peut-être l'honorable conseiller aux Etats tiendrait-il un autre langage s'il avait été instituteur de village ; peut-être concevrait-il mieux alors la difficulté de résister à une ambiance tyrannique. Mais ceux qui feraient fi de cet argument, comme élément de discussion, prouveraient qu'ils ignorent tout de l'atmosphère d'une assemblée délibérante.

Sentant la partie perdue quant au principe des examens, un délégué romand voulut au moins proposer une réforme précise. Interprète en cela des méthodes modernes d'introspection, M. Duvillard demanda que la partie écrite de l'examen comprît un élément (qui ne puisse être préparé d'avance) consistant en questions qui permettraient de juger de la mentalité des candidats, de leur développement général, de leurs réflexions personnelles. Les réponses à ces questions formeraient un élément d'enquête de premier ordre, pareil à ceux qui s'élaborent dans les grandes écoles des Etats-Unis. Accueillie avec intérêt, bien qu'avec des réserves, cette proposition fera l'objet d'une étude.

Et maintenant, que nous réserve l'avenir ? On nous a promis beaucoup de choses, et parmi ces promesses, la plus précieuse nous paraît être le répit de deux ou trois ans qui nous a été concédé. Ce répit sera-t-il ce que nos Confédérés appellent du terme pittoresque de « Galgenfrist » ? Sera-t-il le répit du condamné, ou bien sera-t-il le point de départ d'une ère nouvelle et meilleure ? Ce qui nous inquiète, malgré tout, c'est que l'élément personnel joue dans tout examen un rôle prépondérant. Ah ! si l'on pouvait nous garantir

l'existence en chair, en os et en esprit, et à de multiples éditions toujours renouvelables, de cet examinateur modèle dont on nous a tracé, à Berne, le portrait enchanteur ! Cet homme-là, les plus beaux règlements, les instructions les plus larges, ne le tireront pas du néant où il semble s'être complu jusqu'ici. Et c'est là la première raison de nos craintes. « Mensch ist Mensch ! », chers Confédérés ; c'est dire qu'en s'efforçant de connaître les autres, l'homme oublie trop souvent de s'interroger lui-même. Plus que tout autre humain, l'examineur a le devoir de pratiquer la maxime de Socrate.

ERNEST BRIOD.

L'AUTONOMIE DES ÉCOLIERS

Précautions à prendre, dangers à éviter.

Loin de moi l'intention d'exagérer les difficultés de la pratique du self-government scolaire, de peindre en noir les dangers qu'elle fait courir au maître et de multiplier les précautions à prendre ; loin de moi surtout le dessein de donner raison aux trembleurs et aux timorés. Je pense au contraire que l'on trouve trop souvent chez nous cette mentalité du fonctionnaire qui, se bornant à « fonctionner », craint de sortir de l'ornière et se demande avec anxiété ce que l'on pensera en haut lieu de ses innovations.

Mais si j'estime d'une part que nous devons nous affranchir de la tyrannie de l'opinion, je suis d'autant plus convaincu d'autre part que le souci même de la bonne cause nous fait un devoir d'être prudents dans la mise en œuvre, dans la réalisation pratique de nos réformes. Car il faut que nous le sachions : tout échec, toute erreur, tout faux pas sera exploité non seulement contre nous, mais encore et surtout contre le progrès scolaire lui-même. N'oublions jamais que toute innovation excite la méfiance et souvent l'hostilité, et qu'il est peu de domaines où la routine et la tradition soient aussi puissantes que dans celui de l'école. Je pourrais consacrer des pages aux potins que quelques modestes réformes sont capables de susciter dans un milieu non pas hostile, mais mal renseigné et ignorant des idées nouvelles. Que l'on me permette d'en citer un exemple au moins.

En 1916, mes élèves de l'école primaire supérieure de La Sarraz avaient éprouvé le besoin de réagir, à un moment donné, contre les oublis qui s'étaient multipliés ; ils avaient donc décidé que celui d'entre eux qui oublierait quelque chose devrait apprendre dix lignes par cœur. Or il m'arriva sur ces entrefaites d'oublier moi-même

différents objets dont j'avais besoin à l'école : une clé, un livre, un diapason. Aucun élève n'en fit la remarque, personne n'en parla, mais moi, je fus choqué de l'injustice qui consistait à punir les oublis de l'enfant, alors que ceux du maître demeuraient impunis. Je le fus d'autant plus que nous venions de commenter en classe d'un côté le cas des colonels Egli et de Wattenwyl, de l'autre celui du caporal Ammann de Saint-Gall, et que nous avions conclu — contrairement aux faits — que la punition devait être proportionnée à l'importance du grade. Je fis donc part à mes élèves du sentiment de gêne que j'éprouvais, et je leur proposai de participer désormais aux pénalités concernant les oublis, avec cette différence que pour moi le nombre des vers à mémoriser serait de vingt au lieu de dix.

Eh bien, ce simple fait qui m'avait paru si naturel, et je dirai si nécessaire, fut fort mal interprété par beaucoup de personnes : la langue des commères s'en mêla, si bien qu'au bout de quelques jours on pouvait entendre la boulangère du coin déclarer d'un ton vengeur à ses clientes scandalisées : « Vous ne savez pas ? A l'école primaire supérieure, ce n'est pas le maître qui punit les élèves, ce sont les élèves qui punissent le maître ! »

Potins de bonnes femmes, direz-vous, cancans auxquels on ferait trop d'honneur en les prenant au sérieux ! C'était aussi mon opinion. Mais j'ai dû reconnaître que ces propos avaient décidément la vie dure quand je les ai retrouvés quatre ans plus tard dans le corps inspectoral et jusqu'au Département de l'Instruction publique, et lorsque j'ai pu constater que pour plusieurs de mes collègues le *self-government* scolaire était, paraît-il, un régime dans lequel les élèves jugeaient et punissaient le maître !

Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre, mais je crois en avoir assez dit pour démontrer le bien fondé de mon appel à la prudence. Enumérons donc brièvement les plus importantes des précautions à prendre et les principaux écueils qu'il s'agira d'éviter.

Tout d'abord je ne conseillerai pas aux débutants d'introduire tout de suite le régime de l'autonomie dans leur école. Et j'entends ici par « débutants » non seulement les jeunes gens qui entrent dans la carrière, mais tout instituteur ou institutrice qui change de classe ou de localité. Ce n'est pas que je croie le *self-government* impossible à réaliser d'emblée, mais je suis convaincu qu'il est préférable de temporiser, et cela justement pour tenir compte en une certaine mesure de l'esprit conservateur des parents et des autorités. Avant d'innover en un domaine aussi délicat que celui de la discipline scolaire, il est

bon que le maître ait prouvé à la population, à ses chefs — et j'ajouterai même à ses élèves — qu'il connaît son métier, que, tout comme un autre, il peut se servir du régime traditionnel, et que s'il s'écarte des chemins battus ce n'est pas parce qu'il est incapable d'obtenir l'obéissance des enfants et d'imposer son autorité.

On me demandera peut-être si avant d'instaurer la démocratie à l'école, il ne convient pas de prendre l'avis des autorités dont nous dépendons. Question embarrassante, et à laquelle je ne crois pas que l'on puisse répondre par un oui ou par un non catégoriques. La seule réponse sensée me paraît être en l'occurrence cette parole si éminemment vaudoise : « Ça dépend ! » Ça dépend des circonstances. Si vous avez une commission scolaire ouverte aux idées nouvelles, un directeur gagné à la cause, si votre inspecteur est favorable au régime de l'autonomie, il faut évidemment répondre oui. L'assentiment et au besoin l'appui de l'autorité pourront vous être précieux et vous auriez tort, me semble-t-il, de vous en priver.

Mais l'autorité peut-être susceptible, méfiante, routinière, mal renseignée, nourrie de préjugés. Elle peut ne rien comprendre à vos desseins, s'alarmer mal à propos, voir des montagnes où il n'y a qu'une taupinière et vous mettre à chaque pas des bâtons dans les roues. Dans ce cas, le non s'impose.

Il y a par contre quelques règles essentielles — générales et indiscutables celles-là — qui s'imposent à quiconque veut introduire à l'école le *self-government* avec quelque chance de succès. L'une des plus importantes est celle que l'on peut formuler en ces termes : *proposer, non imposer*. Elle est valable à tous les degrés de la hiérarchie scolaire. Si le maître veut réussir dans sa classe, il faut qu'il propose à ses élèves certaines innovations, non pas qu'il les leur impose. Une prétendue autonomie qui ne se réaliserait que par la contrainte serait une bien pitoyable comédie. Le directeur d'école qui souhaite voir le *self-government* s'établir dans les classes dont il a la surveillance, commettrait une faute en l'imposant purement et simplement à son personnel. Si le maître est hostile au régime ou si ses habitudes sont tellement invétérées qu'il ne puisse plus les modifier, — n'a-t-on pas dit que l'habitude est dix fois plus forte que la nature ? — l'ordre du directeur restera lettre morte, ou fera plus de mal que de bien. A plus forte raison serait-ce une erreur grave que de vouloir imposer le régime de l'autonomie à toutes les écoles d'un canton ou d'un pays. On l'a bien vu en Prusse, où le ministre Haenisch avait commis cette faute au lendemain de la révolu-

tion de 1918 : un grand nombre de maîtres, opposés au *self-government*, le sabotaient à l'envi ! Il en est de cette méthode d'éducation morale et civique comme de « l'école active » dont elle est le corollaire : elle s'établira peu à peu, en gagnant de proche en proche, mais toute tentative de l'imposer en bloc est vouée à un insuccès certain.

Notre seconde règle capitale pourrait s'énoncer comme suit : *Ne pas adopter une constitution toute faite*. « Une constitution politique, dit Woodrow Wilson, n'est pas un mécanisme combiné une fois pour toutes, qui puisse être l'objet d'une définition et d'une démonstration mathématiques ; *une constitution politique est une chose vivante*, et il faut en aborder l'étude, non pas dans un esprit mathématique, dans l'esprit de Newton comme le faisaient les théoriciens du 18^e siècle, mais dans un esprit vitaliste, dans l'esprit de Darwin, avec un souci constant de déceler les organes qui s'effacent, les organes qui se fortifient, les organes qui se modifient. » ¹

C'est donc commettre une faute de première grandeur que de présenter aux enfants une constitution toute faite en leur proposant de l'adopter. C'est cependant ce qu'a fait — à ses débuts tout au moins — Prodingier de Pola, l'apôtre du *self-government* en Autriche. Il voulait faciliter ainsi l'entrée en matière, venir en aide aux maîtres, fournir aux élèves un cadre et des normes à leur activité. Je ne prétends pas que cela ne puisse conduire qu'à un échec, car je connais trop la prodigieuse faculté d'adaptation de l'enfant. Mais partir d'une constitution toute faite, c'est commencer la maison par le toit, c'est débiter par où il conviendrait de finir. Une constitution doit être un résultat, une conséquence, un aboutissement, non un point de départ. Elle ne doit pas apparaître au petit citoyen comme une chose abstraite et morte, qui existerait en dehors et au-dessus de lui. Cette erreur initiale risquerait de fausser à jamais sa conception de la loi, de la constitution politique de son pays.

L'enfant du reste a besoin d'activité, d'activité créatrice. C'est un lieu commun de rappeler que les jouets qu'il se fait à lui-même l'intéressent bien davantage que ceux qu'on lui achète. La constitution toute faite, c'est le jouet de bazar, achevé et parfait, trop parfait et trop achevé.

Une constitution politique est une chose vivante ! Cet aphorisme du Président Wilson que nous tenons à répéter et qui pourrait être notre devise, résume et symbolise tout ce qu'il nous reste à dire. Si notre classe forme un petit organisme social, le régime de l'autono-

¹ *Le mouvement constitutionnel aux Etats-Unis.*

mie doit s'y développer naturellement, organiquement, comme une chose vivante, c'est-à-dire sans hâte, sans brusquerie, sans continues interventions du dehors. De même qu'il serait vain, comme on l'a dit, de tenter d'étirer les pousses d'une jeune plante pour la faire grandir plus vite ou de couper la queue du têtard pour le transformer plus rapidement en grenouille, de même il est inutile de brûler les étapes du développement normal, régulier, naturel, de notre petite démocratie. De là notre troisième règle de conduite : *Il faut se garder d'aller trop vite en besogne.*

C'est dire assez nettement que je ne suis pas partisan des « cités scolaires » compliquées, calques fidèles et serviles de toutes les institutions politiques d'un Etat moderne, telles que les a créées un Wilson Gill en Amérique. Non pas que je dénie toute valeur au « Gill system » ; mais je pense que ces formes de *self-government* sont des imitations trop parfaites des institutions politiques modernes, qu'elles demeurent incurablement artificielles et étrangères à la mentalité enfantine. Car l'enfant est un primitif et sa nature répugne à ces raffinements d'adultes. Il en est de même des constitutions toutes faites de Prodingen, simples répliques de celles d'un grand Etat. Toutes ces conceptions artificielles sont contraires aussi bien à notre formule wilsonienne du *vivant*, qu'à tout ce que nous savons de la psychologie de l'enfant. De là notre quatrième maxime : *Il ne faut pas singer le parlementarisme.* N'oublions pas du reste que l'école a une tâche positive et obligatoire à remplir, un programme et un horaire précis. Il ne faut pas que la pratique de l'autonomie vienne détourner la classe de son travail ; il faut au contraire que le *self-government* contribue à augmenter le rendement de l'activité scolaire. L'organisation et le fonctionnement des « écoles-cités » à l'américaine prend beaucoup de temps, trop de temps pour nous.

Au fond toutes ces règles diverses en apparence : proposer et non imposer, éviter les constitutions toutes faites, se garder de brûler les étapes ou de singer le parlementarisme, — tous ces préceptes convergent au même point et peuvent se ramener à un principe unique, dont M. Ad. Ferrière ¹ a donné la formule suivante : *Procéder organiquement.* Ces deux mots résument d'un côté toute la théorie moderne de l'organisme social, de l'autre toutes les découvertes récentes de la psychologie.

ALBERT CHESSEX.

¹ *L'autonomie des écoliers.*

INFORMATIONS

GENÈVE

Ecole d'études sociales pour femmes. — On sait que Genève s'est enrichie en 1918 d'une Ecole d'études sociales pour femmes, dont le but est de préparer à diverses carrières spécialement féminines telles que celles de directrices et fonctionnaires d'institutions de protection de l'enfance, d'établissements d'assistance et de bienfaisance, d'asiles, de cliniques, de bibliothèques populaires, de maîtresses d'enseignement ménager et professionnel, etc. C'est une institution privée, qui reçoit une subvention de la Confédération. D'emblée, on a pu constater qu'elle répondait à un besoin, car les élèves sont venues nombreuses, et les locaux du début se sont rapidement trouvés insuffisants ; il a fallu en louer d'autres plus spacieux à la rue Charles Bonnet. Un internat a été annexé à l'Ecole pour offrir un home hospitalier et confortable aux jeunes filles venant des autres cantons et, d'autre part, pour permettre aux élèves de s'initier à la tenue d'une maison. Le programme a été élargi. Bref, le succès de l'œuvre répond entièrement aux espérances de ses fondateurs. Il convient d'en féliciter hautement le très distingué corps enseignant et le comité de direction, qui a consacré sans compter son temps et ses lumières à cette entreprise patriotique. Les personnes que cette institution intéresse peuvent manifester leur sympathie en s'inscrivant comme membres de l'Association de l'Ecole, et en versant, comme tels, une modeste cotisation annuelle.

W. R.

TRAVAUX MANUELS

Le 31^e Cours normal suisse de travaux manuels a été ouvert à Lausanne, le dimanche 10 courant, à 5 heures. Le directeur du cours, M. Auguste Grandchamp, professeur à l'Ecole normale, a salué les participants en français, et M. Eugène Frey en allemand. M. Dubuis, chef du Département de l'Instruction publique, leur a apporté les vœux du gouvernement vaudois.

Il y avait au début du cours 145 inscriptions. Certaines autorités n'ayant malheureusement pas cru devoir subventionner les participants, plusieurs de ceux-ci se sont retirés. Le nombre des élèves est de 121, dont 36 institutrices et 85 instituteurs. Tous les cantons sont représentés, sauf Zoug, Schwytz, Uri et Unterwald. Les contingents les plus nombreux sont ceux de Vaud (31), Zurich (16), Neuchâtel (10), Genève, Soleure et Saint-Gall (chacun 7).

Une exposition des travaux exécutés aura lieu à l'Ecole normale de Lausanne, les 4 et 5 août. Elle sera d'un haut intérêt pédagogique, et nous la recommandons très vivement à nos collègues.

COURS DE LANGUE ITALIENNE AU TESSIN

Un cours d'italien pour étudiants, élèves des classes supérieures des gymnases et des écoles normales, instituteurs et professeurs de la Suisse allemande et de la Suisse française, aura lieu du 25 juillet au 3 septembre, à Riva San Vitale

(lac de Lugano). En ces temps de fascisme et d'impérialisme italien, tout ce qui peut multiplier et fortifier les liens qui unissent le Tessin au reste de la Suisse doit être encouragé et recommandé. Nous félicitons les organisateurs du cours de Riva San Vitale et nous leur souhaitons un plein succès.

Le directeur des cours est M. G. J. Baragiola, professeur, Riva San Vitale.

CORRESPONDANCE

L'article intitulé « Un abus », que nous avons publié le 28 mai, et qui signalait le danger des timbres-réclame édités par certaines fabriques de chocolat, nous a valu une réponse de la Société anonyme, Chocolat Tobler, à Berne. En voici l'essentiel :

« Vous ne trouvez les timbres-réclame artistiques Tobler que dans les paquets à partir de 50 grammes, et cela précisément pour éviter le danger dont parle votre correspondant. Vous serez sûrement d'accord avec nous pour convenir que les cas sont très rares où les enfants s'offrent des tablettes de chocolat de 40 et 80 centimes pour se procurer les timbres-réclame qu'elles contiennent. Nous ne voyons donc pas, comme votre correspondant, où est le danger pour ce qui concerne le chocolat Tobler.

Le Syndicat des fabricants suisses de chocolat, conscient du danger que présentait l'adjonction de timbres-réclame dans les paquets de deux sous, a décidé, dernièrement, que les timbres-réclame ne pourraient être joints qu'aux paquets de 50 grammes et plus. »

Nous félicitons le Syndicat de sa décision, qui fait passer l'intérêt moral de tous avant l'intérêt commercial de quelques-uns, et nous souhaitons que cette décision soit suffisante pour parer au mal signalé.

LES LIVRES

Hans HOESLI : *Tableaux de leçons de choses et de langage*. Fretz frères, éditeurs, Zurich.

Le sympathique auteur des *Eléments de langue française* et créateur de *Ma petite bibliothèque romande* que nous présentions l'année dernière aux lecteurs de *l'Éducateur*, poursuit son activité inlassable au service de la diffusion du français en Suisse allemande. Les *Tableaux de leçons de choses et de langage*, qui viennent de paraître chez Fretz, sont une collection de brochures dont chacune est consacrée à un sujet concret illustré par un tableau. S'il s'agissait d'en revenir à certains cours de langue, qui mettaient à contribution les tableaux de Hölzel jusqu'à ce que tous les détails en eussent été ressassés avec les associations d'idées parfois fantaisistes qu'ils suggéraient — et cela sans préjudice de l'influence anti-esthétique de ces images encyclopédiques — nous ne pourrions qu'exprimer la crainte de voir se renouveler les erreurs passées. Mais telle n'est pas la conception qu'a M. Hösli de l'enseignement par l'image. Il ne veut utiliser que des tableaux d'une réelle valeur artistique, et par conséquent éducatrice ;

la collection Fetz qui sert de base à ses textes nous paraît réaliser un réel progrès, encore qu'elle répète des thèmes souvent traités. De plus — et c'est là que M. Hösli nous paraît innover heureusement — il ne demande à l'image que ce qu'elle peut donner à l'élève dans le stade de développement où il se trouve : au début, la formation du vocabulaire concret dans des phrases élémentaires ; plus tard, des descriptions synthétiques avec une syntaxe enrichie ; au degré supérieur, enfin, le sujet de textes de forme littéraire empruntés, s'il le faut, à de bons auteurs. C'est dire que la même image n'est mise devant les yeux de l'élève que pour un temps court, pendant lequel l'intérêt ne se lasse point encore, et qu'elle réapparaît alternativement avec d'autres, après un intervalle assez long, une année ou plus s'il le faut, avec le charme de la quasi-nouveauté. C'est là une utilisation intelligente de la méthode des cercles concentriques, dont la valeur apparaît toujours davantage dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères : faire revivre des notions acquises, baser sur elles des notions nouvelles d'un ordre plus élevé, et créer ainsi des associations durables que l'oubli ne menace point, tout cela sans nuire à l'intérêt, c'est faire œuvre de véritable pédagogie.

Une condition primordiale peut seule, toutefois, assurer le succès d'un ouvrage ainsi conçu : c'est qu'il trouve, pour l'appliquer, des maîtres qui en adoptent et la forme et l'esprit. Souhaitons ce bonheur à notre distingué collègue.

ERNEST BRIOD.

EN CLASSE

LA PREMIÈRE LEÇON DE TRICOT

Un bel après-midi de mai. Les fenêtres de la classe sont grandes ouvertes sur la nature ensoleillée, avec les montagnes au fond, le lac si bleu et plus près les jardins en fleurs, la route blanche où le tram passe en grinçant. Dans la salle, quarante fillettes, et sur la table, devant elles, des aiguilles et du coton à tricoter. On va les initier au mystère du tricotage, et, sur plusieurs figures se lit l'inquiétude ou la curiosité. Dans l'une des trois colonnes ont pris place celles qui « savent » déjà ; aussi faut-il voir l'air de supériorité de ces initiées ; leurs aiguilles cliquettent comme celles des bonnes femmes des bancs de la Madeleine.

Le matériel de classe n'a pas encore été distribué et d'ailleurs, pour ces essais, on ne va pas gâcher les belles pelotes brunes et rouiller les aiguilles des fournitures scolaires. Nelly a une bande rose-corail comme le nœud de ses cheveux, Violette une longue jarrettière de laine rouge, Blanche qui a déjà tricoté un tas de « fourbi » pour sa poupée, tortille quelque chose de brun, le pose, « montre » à sa voisine, reprend son ouvrage avec un air indigné de ses yeux myrtille, un air de dire : « Qu'elles sont bêtes ! » et le coton de s'enrouler vingt fois au moins autour de son doigt. Je les laisse, et deux par deux appelle auprès de moi celles qui vont apprendre ; pour cet essai, elles ont apporté de la maison un matériel fantaisiste et bigarré : du fin coton avec de grosses aiguil-

les, du grossier avec de toutes minces ; on voit de la laine, des aiguilles disparates. D'autres, comme le soldat de Marlborough, ne portent rien du tout : « Maman avait pas le temps de chercher. — J'ai oublié. — On avait rien chez nous. » En voilà qui ne feront rien aujourd'hui. — Vite à vos places, prenez votre ardoise et dessinez ! — Henriette et Raymonde, venez ici ! l'une à ma gauche, l'autre à ma droite. Le fil ici entre ces doigts, deux tours de coton sur le premier doigt — pas si raide ! trop courbé !... Bien ! la bande sous les doigts comme ceci ; avec le pouce j'amène une maille au bout de l'aiguille, comme cela ! Attention ! Dans la main droite je tiens la seconde aiguille, je prends la maille, j'attrape le fil, je le passe dans la boucle et voilà la maille sur l'autre aiguille. C'est tout simple ! — Pas du tout ! Raymonde a lâché fil, aiguille et maille ; j'arrange à nouveau le coton sur la petite patte rouge ; je prends la droite dans la mienne, je mène l'aiguille à son but. Crac ! Voilà la main gauche qui s'échappe et s'en va chasser une mouche qui trotte sur le nez de la tricoteuse. On recommence deux fois, cinq fois, dix fois, que sais-je ? sans succès : les doigts se crispent, le fil se tend ou se relâche, la maille s'écoule, l'aiguille ne glisse plus, puis un reniflement... et de grosses larmes tombent sur ma main et sur le corps du délit. Inutile d'insister pour l'instant !

Henriette a saisi d'emblée, et tandis que sa compagne se donne en spectacle, arrive au bout de son aiguille. Là, elle s'arrête avant la dernière maille et je regarde, amusée, son visage de « bébé incassable » ; ses yeux noisette se lèvent sur moi, interrogateurs. Elle a rentré son bout de langue rose qui tout le long de l'aiguille a marché de pair avec les menottes ! — Allons, Henriette ! encore une ! — Elle ne veut pas venir ! — Comment, elle est faite comme les autres ; regarde ! et je passe sans peine la récalcitrante sur l'aiguille de droite, je tourne la bande et voilà Henriette qui s'en va souriante à sa place faire une seconde ligne. Je la soupçonne fort d'avoir « su » avant, mais avec sa timidité, son manque de confiance en elle-même, elle n'a pas osé l'avouer... De toutes celles qui défilent ensuite, aucune n'y met comme elle cette touchante grâce et cette bonne volonté. Que de tentatives, que de recommencements ! Pour une maille saisie, que d'autres qui fuient et se perdent dans la chaînette ! Et ce sont des mains moites, des aiguilles rouillées, le fil qui se noue, le coton qui se casse, les pelotons qui roulent, de gros soupirs, quelques larmes furtives, des regards à la baie ouverte sur le dehors où l'on ne tricote pas... Près de moi les unes semblent avoir compris ; elles vont à leur banc, mais en chemin il y en a qui dérangent le fil enroulé ou celui qui passe entre les doigts et tout est à refaire ! N'allez pas croire qu'elles y passent toutes, ce bel après-midi là ! Dix, tout-au plus, un peu dégrossies. Moi qui prétends n'avoir pas de nerfs, je les sens grincer de partout. Ils me courent sur la peau, me brûlent le visage fourmillent dans mes doigts qui serrent un peu trop fort les menottes malhabiles. Pauvres petiotes ! je vais vous... Mais non ! je me souviens à temps du conseil d'un jeune pédagogue disparu. Je me lève sans hâte, m'éloigne un instant du groupe, et devant la troisième fenêtre ouverte, respire profondément l'air du large. Il y a un petit nuage sur la dent d'Oche, trois barques sur le lac, deux femmes qui nettoient un carreau dans un jardin, là en bas. Il y a sûrement beaucoup de cailloux dans cette terre. Et me voilà toute rafraîchie ! D'après le

conseil en question, il s'agit tout d'abord d'ouvrir la fenêtre. C'est un conseil pour l'hiver et sûrement l'air froid qui vous frappe au visage, ce geste accompli, dégrise du coup de la nervosité ou de la colère en voie d'éclater. Mais on est en mai, et personne ne peut rien changer à la douceur de l'air, à la beauté des choses. — Mes nerfs ont cessé leurs incartades, mes doigts n'ont plus de velléité de serrer ! Continuons !

Pierrette, appelée « Fontaine » parce qu'elle pleure pour un rien, dit avoir compris. Je la vois, à sa table, les lèvres serrées, le visage sérieux, toute à son tricot. Puis, soudain, elle le pose, sa bouche tremble, elle va pleurer ; elle lève la main : « Que veux-tu, Pierrette ? » — Madame, est-ce que je peux sortir, j'ai mal au... au... cœur ! — Va. Tout de même ce mal me paraît intempestif et je demande qu'on apporte le tricot de Pierrette. Quelle horreur ! le coton blanc est gris, humide, gluant ; les mailles comme des ânes rétifs restent sur place, pas moyen de faire glisser l'aiguille. C'est sûr, la petite a peur d'être grondée, et le mal de cœur lui permet d'aller pleurer au lavabo ! Dès qu'elle rentre, je l'expédie à nouveau pour se laver les mains, non sans provoquer une nouvelle cataracte. Puis, elle reprend avec courage. Ça dure peu. Voilà la première maille qui refuse de se laisser prendre ; Pierrette lutte de l'aiguille, de la table en y appuyant la pointe, d'un doigt qui pousse, des mains, des coudes qui s'écartent et gênent sa voisine ! Peine perdue ! la maille s'obstine, le visage de Pierrette s'embrume, la main de nouveau se dresse : « Madame, est-ce que je peux sortir, j'ai une dent qui saigne ? » Toute sa diplomatie échoue. Elle n'est ni rusée, ni méchante, cette pauvre Pierrette, mais sensible à l'excès, parce que molestée à la maison. Consciente de sa maladresse, elle cherche à dérober à ses moqueuses compagnes son travail gâché. Talc, nouveau lavage ! rien n'y fait ; elle est affligée d'une transpiration froide qui glace ses mains et poisse son ouvrage, véritable infirmité à laquelle cœur et dent n'ont rien à voir ; on avisera ; pour aujourd'hui laissons-la s'occuper à autre chose.

Voici d'autres mains qui se lèvent : « Qu'y a-t-il Alma ? » La petite Italienne répond d'une voix grave : « Je peux plus tricoter, pourquoi les mailles me dégoûtent ! — Dégoûtent !... apporte ton ouvrage ! » A part moi, je n'y comprend rien, mais quand je vois les mailles écoulées sur plusieurs tours, je saisis l'image : les mailles coulent comme des gouttes ! C'est *dégouttent* qu'il fallait entendre.

— Que veux-tu, Marcelle ? — Mon fil veut pas tenir sur mon doigt ; y s'en va ! » Je le comprends ; le dit doigt est un vrai crochet à cerises ! Remis à sa position normale, tout va pour le mieux.

Mais quel brouhaha dans la colonne de celles qui « savent » et que j'ai laissées à elles-mêmes ! Blanche circule entre les tables comme une sous-maîtresse, prenant les ouvrages, corrigeant par ci, tricotant par là, et de toutes parts ce sont des exclamations : « C'est tout faux ! — Tu as perdu mon aiguille ! — Tu as lâché deux mailles ! »

J'appelle celle qui s'improvise mon aide et demande à voir son travail. Elle arrive, trottant menu, sans gêne aucune, jette en passant un coup d'œil par la fenêtre : « Eh ! mon papa sur ce tram ! » Puis elle pose sur mes genoux quelque chose de brun, d'emmêlé, d'entortillé qui n'a de bande que le nom.

Quelques mailles seulement sont restées sur l'aiguille, les autres ont fui les doigts impatients ; il y a des nœuds, des boucles, un fouillis à laisser croire que l'ouvrage a été le jouet d'une famille de chats ! Cette fois-ci, je ne songe pas à me calmer, et secoue l'effrontée fillette : « Tu as dit un mensonge, Blanche, tu ne sais pas du tout tricoter ».

Elle branle sa tête frisée, me fixe de ses yeux ronds et noirs : « Que oui, mais ça c'est trop difficile ! Et puis, mon papa, on y achète ses chaussettes ». Voilà un argument que je me garde de discuter. Encore un petit quart d'heure où je l'oblige à se tenir tranquille, les bras croisés, mais elle me décoche des regards méchants et fait des grimaces à ses voisines qui jubilent de la punition ! Cet âge est sans pitié...

Une inspection rapide des ouvrages de celles qui « savent » met quelque baume à mon mécontentement. La bande rose de Nelly est nette comme sa petite personne ; Lucie, la très sage, a tricoté sans accroc quatre tours à sa bande bleue ; la jarretière rouge de Violette s'est allongée ; Arlette a bien mis dix mailles sur sa seconde aiguille, et quant à Madeleine, si grande et grosse qu'on la prend pour une échouée de plusieurs années, elle emporte la palme avec sa belle « lavette » écrue. Je leur annonce qu'on leur donnera la vraie bande à la prochaine leçon, et c'est des oh ! et des ah ! de joie et de satisfaction.

Henriette m'agrippe au passage, inquiète : « Et moi » demande-t-elle en tendant son tricot ; il va très bien, l'obstacle est vaincu. — Toi aussi tu auras la bande. Quel ravissement ! le « bébé incassable » est devenu une fillette vibrante de plaisir ! un sourire danse dans les yeux noisette et sur la bouche rouge.

J'en oublie presque celles qui n'ont pas eu leur tour, et avec qui il faudra commencer la lutte vendredi. Il y a surtout là, au premier banc, Margot, à la tête rasée, au front obstiné, qui s'est échappée deux fois, ne veut pas ouvrir la bouche et refuse une demi-heure durant de faire un trait sur son cahier. On la pilerait ! Mais elle est si minable dans son tablier noir qui lui bat les talons, avec ses yeux qui lui mangent la figure, son air de chien battu, que pour elle je trouverai une réserve de patience, puis la fenêtre ouverte sur la nature de mai viendra à la rescousse !

La cloche sonne. Détente. Avec quelle hâte j'ouvre la cage ! Qu'elles tricotent des bras et des jambes au soleil du bon Dieu ! Les voilà dans la rue. La voix pointue de Blanche m'arrive encore :

« Elle verra, la maîtresse ! » Il ne me tarde pas de voir ! pour l'instant, je sors, heureuse d'échapper aux mailles de mon filet.

Que la route est charmante ! Il y a un beau verger fleuri entre de laides maisons, des touffes de fleurs dans un vieux mur, des gazouillis, de joyeux bourdonnements, et pourtant tout le long du chemin, telle une guêpe importune, une pensée m'obsède : il est des choses dont on ne tient guère compte dans ce monde si beau sous le ciel de mai, puisqu'on prétend que la tâche des régents est plus ardue, plus pénible que la nôtre !

Allez-y voir, chers collègues qui souriez avec ironie. Un brin d'apprentissage, deux heures de tricot en septième et notre cause est gagnée !

R. BONARD.

Favorisez l'industrie suisse !

Les gommes à effacer "Rüti", "Righi", "Pallas" et "Lux" offrent tous les avantages des marques étrangères; elles sont très douces et n'abiment pas le papier. Les essayer c'est les adopter dans les écoles et dans les bureaux. En vente dans les papeteries ou directement chez les fabricants

Société Anonyme R. & E. HUBER

Manufacture de caoutchouc

PFÄFFIKON-ZÜRICH

Maison de confiance fondée en 1880. — 400 ouvriers. 47

Chemiserie Ch. Dodille

Téléphone 34.82 — Rue Haldimand — Téléphone 34.82



Maison spécialiste

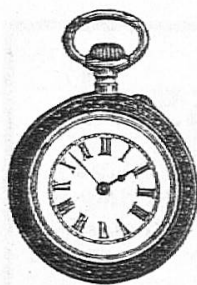
Trousseaux complets pour Messieurs. - Atelier spécial pour
Chemises sur mesure. Sous-vêtements. Cravates. Chaussettes.

La dernière Création Tobler



Le délicieux chocolat fondant
Remarquez la forme spéciale

Prix de l'étui : 80 cts.



HORLOGERIE DE PRÉCISION

Montres de Genève, Longines, La Vallée

BIJOUTERIE FINE ORFÈVRE

Réparations soignées. Régulateurs, réveils Prix modérés.
ALLIANCES EN TOUS GENRES, GRAVURE GRATUITE.

E. MEYLAN-REGAMEY

11, Rue Neuve, 11

LAUSANNE

Téléphone 38.09

Agent dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN de Genève.

10 0/0 d'escompte aux membres du Corps enseignant.

Institut jeunes gens Suisse romande cherche

Professeur

mathématiques, pour septembre. Adresser offres avec curric. certif. et références sous chiffres **K. 4543 X. à Publicitas Genève.**

68



PUBLICITÉ DE L'ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF



Nous avons l'avantage d'informer notre clientèle et le public en général que dès le 1er janvier 1921, l'administration des annonces de *l'Educateur* et *Bulletin Corporatif* a été confiée à notre maison.

Cet important organe professionnel de la Société Pédagogique de la Suisse romande compte comme abonnés tous les instituteurs et institutrices membres de la S. P. S. R. et offre ainsi une publicité de premier ordre. Nous la recommandons vivement à tous nos clients persuadés qu'ils en seront très satisfaits.

PUBLICITAS S. A., LAUSANNE.

TARIF:

1 page, fr. 60.—	½ page, fr. 35.—
¼ page, fr. 20.—	1/8 page, fr. 12.50

RABAIS:

3 fois, 5 %	6 fois, 10 %	13 fois, 15 %
26 fois 20 % et 52 fois 30 %.		





L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET

Taconnerie, 5
GENÈVE

ALBERT CHESSEX

Av. Bergières, 26
LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

W. ROSIER, Genève.

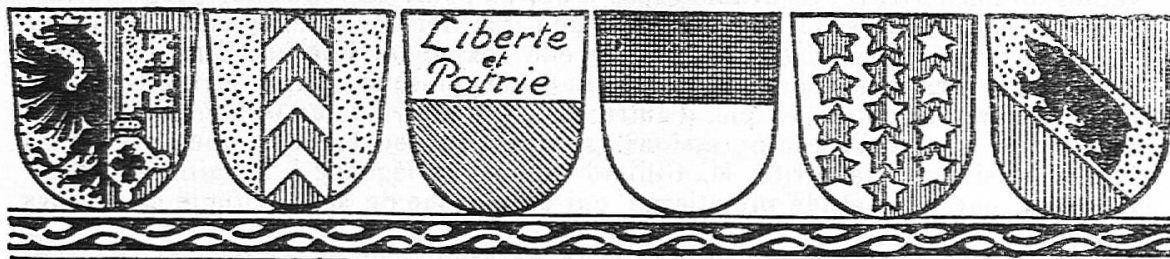
LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}

LAUSANNE

1, Rue de Bourg

GENÈVE

Place du Molard, 2



ABONNEMENTS : Suisse Fr. 8., étranger, Fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, Fr. 10. Etranger Fr. 15.
Gérance de l'Éducateur : LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}. Compte de chèques postaux II 125
Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux, Berne

TREIZE ANNÉES A LA COUR DE RUSSIE

(Péterhof, Septembre 1905 — Ekaterinbourg, Mai 1918)

LE TRAGIQUE DESTIN DE NICOLAS II ET DE SA FAMILLE

par PIERRE GILLIARD

Ancien précepteur du Grand-Duc héritier Alexis Nicolaévitch.

Un vol. in-8 illustré de 59 photographies sensationnelles et 8 fac-similés, cartes
et plans 6 fr.

Le problème russe est de ceux qui passionnent à juste titre le public, et tous les éléments qui peuvent nous aider à nous orienter dans cette question complexe ont un intérêt d'actualité incontestable. La chute du Tsarisme, par la répercussion formidable qu'elle a eue sur l'Europe entière, est un des événements les plus considérables de notre époque; nous ne faisons d'ailleurs qu'en pressentir toutes les conséquences. M. Pierre Gilliard, ancien précepteur du Tsarévitch, nous apporte dans "**Le Tragique Destin de Nicolas II et de sa Famille**" un témoignage d'une valeur documentaire exceptionnelle. On lira avec le plus vif intérêt ce livre où il relate, avec autant d'impartialité que d'émotion, les événements dont il a été le témoin pendant les treize années qu'il a passées à la Cour de Russie.

Le crime d'Ekaterinbourg n'est que l'aboutissement d'une cruelle destinée, et c'est le drame de toute une vie que M. Pierre Gilliard décrit dans les pages émouvantes de son ouvrage. Ce drame caché a eu, au point de vue historique, une importance considérable. La maladie du Grand Duc Héritier domine toute la fin du règne de l'Empereur Nicolas II, et seule elle l'explique. Elle fut, sans qu'il y paraisse, une des causes principales de sa chute, puisque, d'une part, elle permit l'emprise de Raspoutine, et que, d'autre part, elle contribua à l'isolement fatal des souverains. Analysant ses impressions, groupant ses souvenirs en une série de tableaux saisissants de vérité, M. Gilliard ramène la légende à la taille exacte de l'histoire, par cette étude minutieuse qui se marque de sens critique et de vues claires.

Sans le récit de M. Pierre Gilliard, qu'un heureux caprice des Bolchevicks éloigna de force d'Ekaterinbourg avant le massacre de la famille impériale et de tout son entourage, il y aurait eu une grave et irrémédiable lacune dans les annales de la Révolution russe.